



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27/03/2019

Dossier complet le :

27/03/2019

N° d'enregistrement :

2019-8089

1. Intitulé du projet

Création d'un ponton à Langon (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD GIRONDE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 0 0 0 4 3 9 7 4 0 0 0 1 9

Forme juridique

Communauté des communes

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc..))
Rubrique 9 - Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales : d) zones de mouillage et d'équipements légers	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en place d'un ponton d'accueil de 29 m de long pour l'accostage de bateaux de promenade (daycruise, péniches, etc...) et embarcations non motorisées, relié à la rive par une passerelle.

Dans la mesure du possible, ouverture de l'accès à la voie d'eau à différentes activités nautiques potentielles (canoé, kayak, paddle, jet ski, etc..) en aménageant en parallèle ou dans la continuité du ponton, des équipements adaptés (Franc bord réduit) avec un amarrage côté berge afin de ne pas rentrer en conflit avec les usages premiers du ponton.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à augmenter l'attractivité touristique de la ville de Langon afin de générer de nouvelles retombées économiques.

Il s'intègre dans la stratégie du département de la Gironde qui consiste à intégrer dans cette démarche d'augmentation de l'activité touristique fluviale, la réalisation des aménagements nécessaires à l'accostage des bateaux, mais également les conditions de navigabilité, d'accessibilité et surtout une mise en tourisme en adéquation avec les potentialités existantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent à :

- La réalisation des 3 pieux de la passerelle et du ponton, et des 2 pieux pour l'amarrage des bateaux de grande longueur ;
- L'approvisionnement et pose de l'appontement (lg=29m), de la passerelle fixe (lg=17m) et de la passerelle mobile (lg=31 m).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet est constitué d'un ponton de 29 m de long, 4 m de large et haut de 60 à 120 cm, guidé sur deux pieux métalliques, équipé d'un système d'éclairage et de garde-corps disposés côté terre pour prévenir la chute des passagers.

Deux autres pieux seront présents à 20 m en amont et à l'aval du ponton. Ils serviront à faciliter les opérations d'amarrage.

Une passerelle mobile reliera la rive au ponton, large de 1,40 m minimum et munie d'un revêtement antidérapant. Sa pente ne dépassera pas 15% et son accès sera sécurisé par une grille à code.

En amont de la cale, les berges sont protégées de l'érosion par un perré incliné. Elles sont végétalisées et empierrées en pied de talus à l'aval.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est situé dans l'emprise du domaine public fluvial. Il devra à ce titre faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine fluvial.

Le projet est soumis à un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

Il est aussi soumis à un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du ponton	29 m
Largeur du ponton	4 m
Hauteur du ponton	60 à 120 cm
Largeur de la passerelle	> 1,40 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rive gauche de la Garonne dans la commune de Langon (Gironde) au droit du profil bathymétrique 90

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44 ° 33 ' 23 " N Lat. 0 ° 14 ' 46 " O

Point d'arrivée :

Long. 44 ° 33 ' 23 " N Lat. 0 ° 14 ' 49 " O

Communes traversées :

Langon (33)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise d'une ZNIEFF de type 1 identifiée 720014262 "Zones de frai à Aloses Feintes de la Garonne".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone de montagne à proximité du projet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection du biotope la plus proche se trouve sur la Garonne à environ 6,5km en amont du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Langon n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On peut noter la présence du parc naturel régional des Landes de Gascogne dont la limite d'emprise la plus proche est située à environ 20 km au sud ouest du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage couvre l'ensemble du territoire de la Gironde (AP du 22 avril 2016).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est l'Eglise Saint Gervais et Saint Protais, à Langon. Le projet rentre dans le périmètre délimité des abords de ce monument historique. Il rentre aussi dans le périmètre de protection de 500 m d'un autre bâtiment historique de Langon, une maison du XVIe. Le projet est suivi par l'Architecte des Bâtiments (ABF) de France du secteur.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée sur la place du Port de Langon, qui est artificialisée. Elle n'intercepte aucune zone humide. La plus proche zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation se situe légèrement en amont du projet. Il s'agit d'un milieu à composante humide constituant une zone tampon autour du ruisseau de Brion.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Langon est couverte par un PPRN inondations identifié 33DDTM20010006 - PPR - Langon Le PPRN inondation de la commune de Langon a été approuvé le 31/12/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site pollué le plus proche correspond à l'entreprise de collecte de déchets Val Plus à Langon (site BASOL), situé à environ à 870 m au sud-ouest du site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux ZRE 3301 définie par l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage d'eau destiné à la consommation humaine est localisé à proximité (Captage des Quais de Langon). Néanmoins, le projet n'intercepte pas son périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve dans la commune de Macaire en rive droite de la Garonne, à environ 1 km en amont du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'emprise de la ZSC FR7200700 "La Garonne en Nouvelle-Aquitaine".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe environ à 1,8 km au nord du projet. Il s'agit du Domaine de Malagar et ses alentours.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux, et notamment les opérations de battage de pieux dans le lit mineur de la Garonne sont susceptibles d'impacter la faune piscicole et leurs frayères. Des mesures seront mises en place afin de réduire au maximum ce risque (adaptation de la période des travaux, évitement de pollution accidentelle de eaux, ...) Ce projet fait l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, répertoriant ces incidences et mesures à mettre en place.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet correspondent principalement aux opérations de battage des pieux dans le lit mineur de la Garonne, en phase travaux. Ces opérations peuvent provoquer la destruction de frayères, notamment de l'Alose feinte. Néanmoins, les impacts sont limités aux emprises des pieux, qui sont très faibles (5 pieux de 860 mm). La mise en suspension de fine reste faible en regard du débit courant du fleuve. Des mesures seront mises en place afin d'éviter la destruction des frayères (adaptation de la période des travaux, évitement de pollution accidentelle de eaux, ...). Celles-ci sont répertoriées dans le dossier de déclaration Loi sur l'Eau du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux du projet peuvent avoir une incidence sur la ZNIEFF de type 1 "Zones de frai à Aloses Feintes de la Garonne" pour les mêmes raisons évoquées ci-avant, au droit du site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone rouge du PPRI. Le règlement du PPRI admet "les constructions indispensables aux activités fluviales, au sport nautique et au tourisme fluvial à conditions que les installations n'entravent pas l'écoulement des eaux, et que le plancher des bâtiments recevant du public soit au-dessus de la cote centennale". a restriction de la section d'écoulement au droit du projet est minime comparée à la section totale de la Garonne à Langon. Les ouvrages sont conçus pour suivre le marnage de la Garonne et rester attachés lors de fortes crues. Le projet n'entrave pas l'écoulement des eaux de la Garonne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. Il conviendra tout de même de s'assurer que les activités pratiquées au niveau du ponton ne mettent pas en péril la qualité de l'eau de la Garonne.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à augmenter l'attractivité de la commune et ainsi à générer un flux touristique accru. Il convient de noter que dans le cadre du présent projet, les flux touristiques sont principalement attendus par la voie fluviale. Des connexions touristiques par liaison en bus seront également mises en place, notamment pendant la saison estivale. Néanmoins, l'augmentation du trafic routier et fluvial ne sera pas significatif.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités liées au projet sont susceptibles de générer des bruits, notamment en raison de l'augmentation de la fréquentation du site qui est attendue. Les bruits qui pourraient être générés ne représentent cependant pas des nuisances significatives. Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible de générer des odeurs particulières et le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations et n'est pas susceptible d'en générer.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le ponton sera équipé d'un système d'éclairage. L'impact de ces émissions lumineuses ne semble cependant pas significatif étant donné que le projet se trouve dans une zone urbanisée déjà éclairée.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas directement source de rejets dans l'air, si ce n'est par les engins de chantier pendant les phases de travaux.</p> <p>La circulation de bateaux génère des gaz à effet de serre. Néanmoins, ces rejets ne seront pas significatifs au vu de l'envergure du projet et de la taille des bateaux pouvant s'amarrer (longueur inférieure à 80 m).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le bateaux produisent en moyenne de 1,5 à 4 m3 de déchets ménagers (non dangereux) par escale. Des infrastructures de collecte seront prévues pour faire face à ces besoins (bacs poubelles de 660 L).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut éventuellement avoir un impact sur la vue de l'Eglise Saint Gervais et Saint Protais depuis la rive droite de la Garonne. Une étude architecturale et paysagère du projet a été réalisée par une agence (AEI) afin d'intégrer le projet dans son environnement. De plus, le projet est suivi par l'Architecte des Bâtiments (ABF) de France du secteur. Par ailleurs, le projet est en cours de consultation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Nouvelle-Aquitaine, afin d'évaluer ses impacts potentiels sur le patrimoine archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Phase travaux :

- Mesures d'évitement de pollution des eaux : Stockage de matériaux et de produits polluants (huiles, carburants, ...) hors d'eau, sur des aires étanches ; Collecte et traitement des eaux de ruissellements et de lavage avant rejet ; Collecte, tri et évacuation des déchets en filière adaptée ; Des kits anti-pollution seront présents sur le chantier ; ...
- Mesures d'évitement de destruction de frayère : Adaptation de la période de travaux, la meilleure période étant comprise entre septembre et avril ; Mesures d'évitement de pollution accidentelle pendant les travaux.
- Mesures de réduction du risque inondation : Elaboration d'un plan de prévention du chantier et d'un planning visant à organiser les travaux en intégrant les conditions hydrodynamiques, hydrauliques et météorologiques; L'entreprise devra garantir une capacité d'intervention rapide de jour ou de nuit, afin d'assurer le repliement des installations de chantier en cas de crue ;

Phase exploitation :

- Mesures de réduction du risque inondation : Entretien régulier du ponton ; Nettoyage et enlèvement des embâcles qui se bloquent au droit de l'ouvrage.
- Mesures sur la patrimoine et le paysage : Le projet est en cours de consultation avec la DRAC et l'ABF, pour une intégration optimale dans le paysage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

En première approche, le projet d'aménagement du ponton à Langon aura un impact positif pour l'économie locale. Les incidences du projet sur l'environnement sont limitées à la phase travaux (incidences temporaires) et principalement engendrées par le battage des pieux qui engendre une augmentation des MES, un dérangement des espèces aquatiques, bruit... Les principaux impacts du projet concernent ainsi ceux liés au milieu aquatique et au paysage. Un dossier de déclaration Loi sur l'eau est réalisé en parallèle afin d'évaluer précisément les impacts du projet sur le milieu aquatique et définir les mesures à mettre en place pour les éviter ou les réduire. D'autre part, le projet suivra les préconisations de l'ABF et de la DRAC, afin de s'intégrer au mieux dans le paysage. Au regard des faibles impacts du projet sur l'environnement, et de leurs prises en compte par les différents services de l'Etat, il est donc estimé que le projet n'a pas nécessité de faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice architecturale - au stade avant-projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Mazères

le.

26/03/2019

Signature

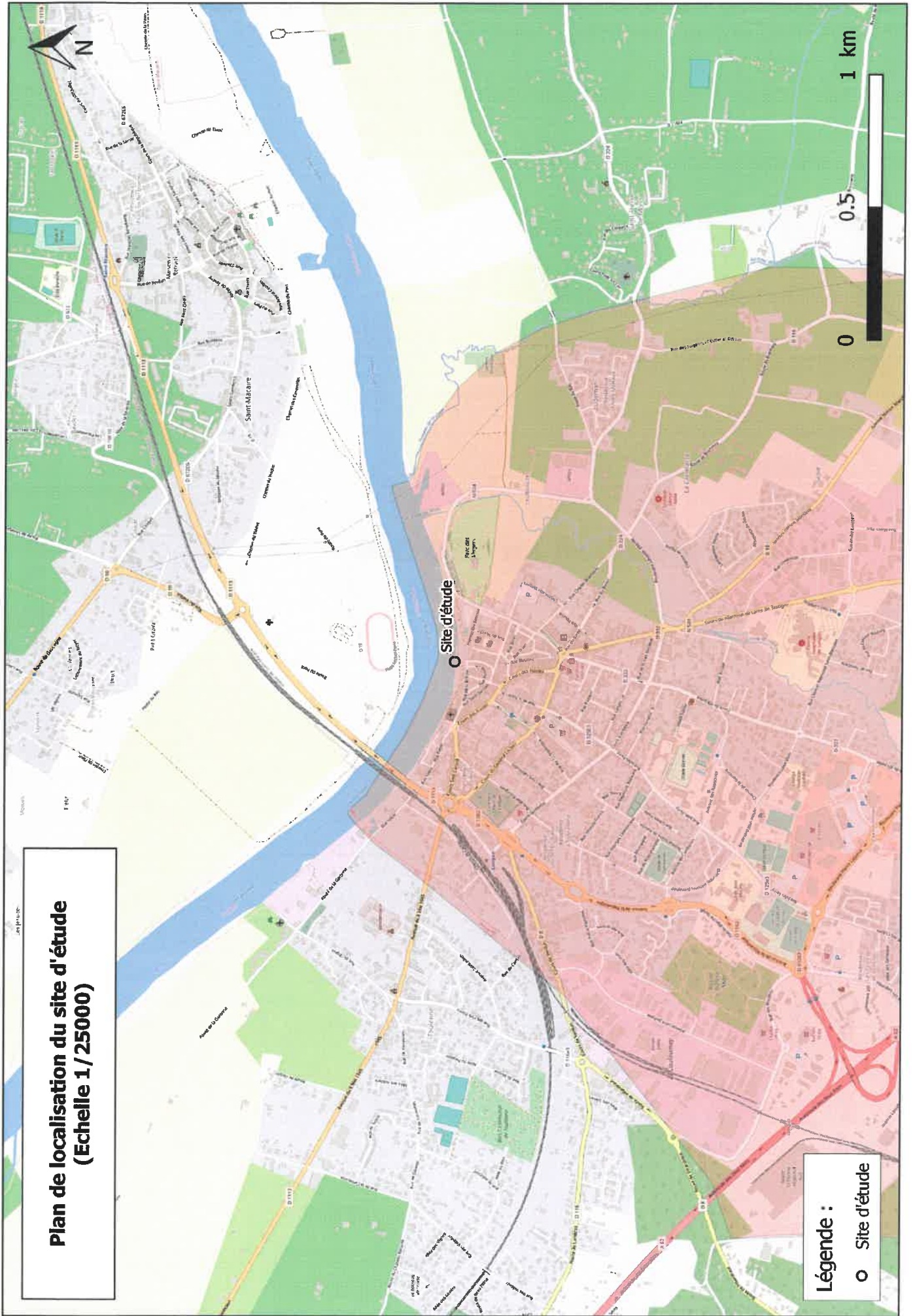

Philippe PLASNOL, Président

**Communauté de Communes
du Sud Gironde**
Parc d'Activités du Pays de Langon
21 Rue des Acacias
CS 30036 - Mazères
33213 LANGON Cedex

ANNEXE 2 :

Plan de situation au 1/25 000

**Plan de localisation du site d'étude
(Echelle 1/25000)**



Légende :
○ Site d'étude

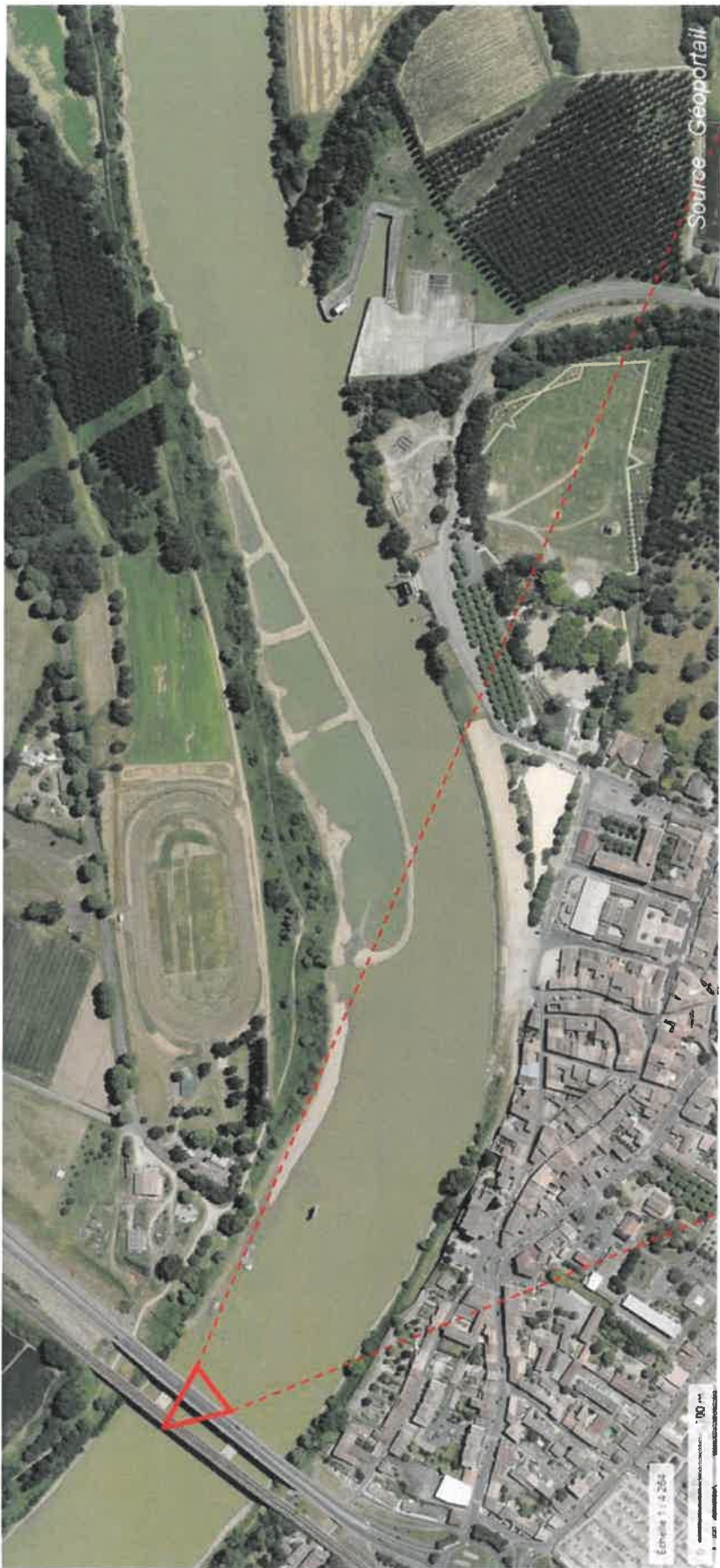
ANNEXE 3 :

Photographies de la zone d'implantation



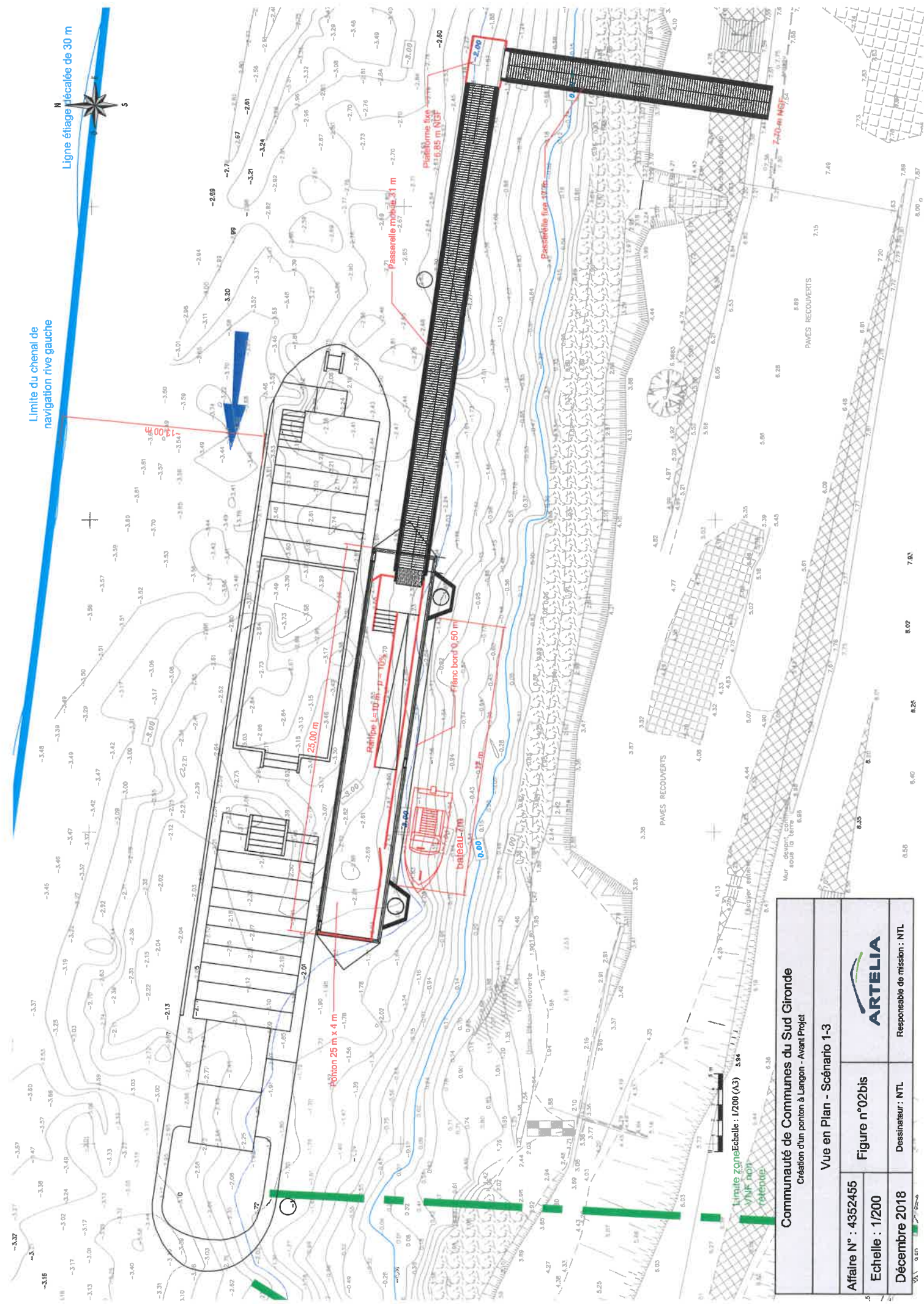
Source : AEI – Janvier 2019





ANNEXE 4 :

Plan du projet



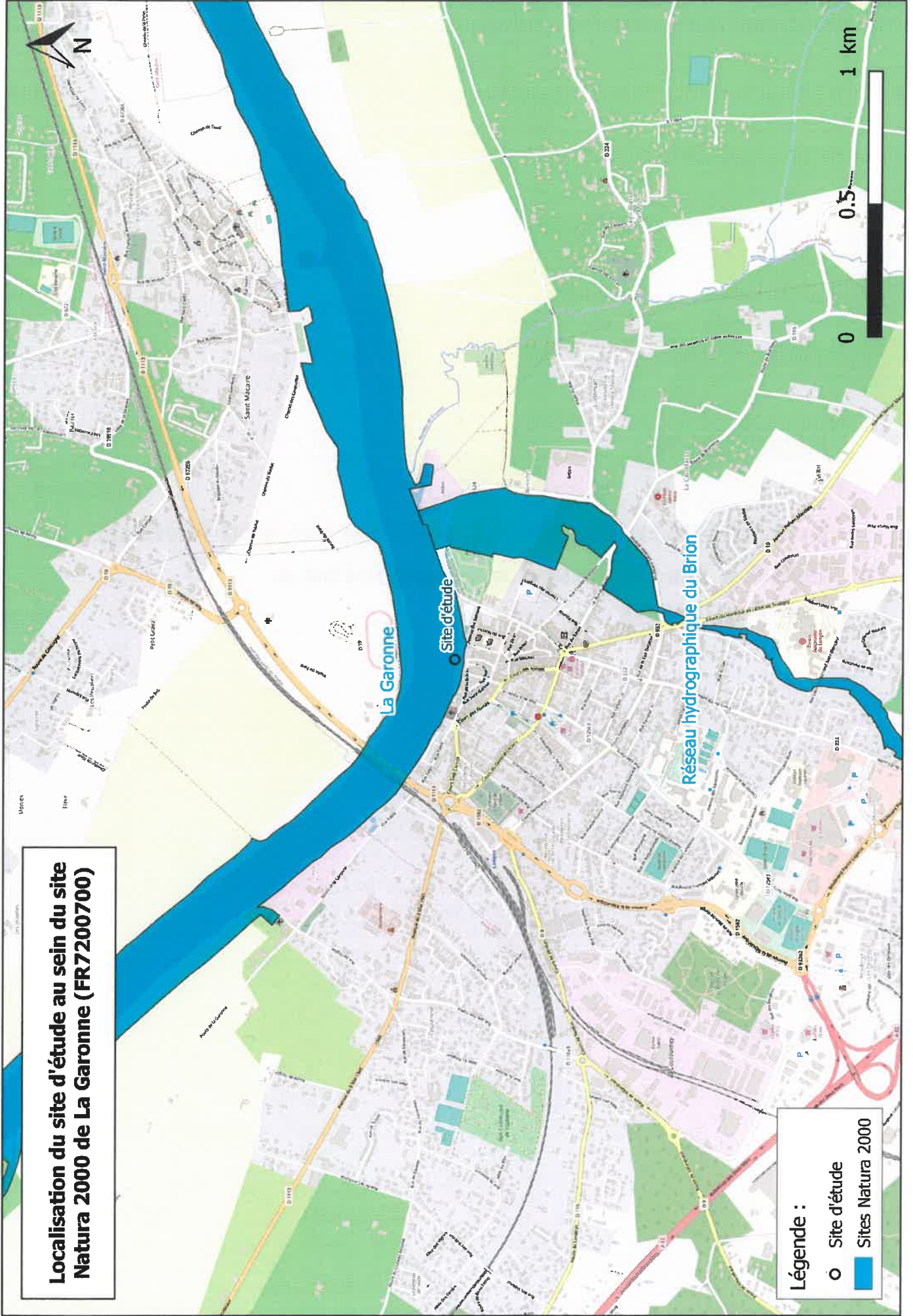
Communauté de Communes de Sud Gironde Création d'un pont à Langon - Avant-Projet	
Vue en Plan - Scénario 1-3	
Affaire N° : 4352455	Figure n°02bis
Echelle : 1/200	Dessinateur : NTL
Décembre 2018	Responsable de mission : NTL



ANNEXE 5 :

**Localisation du projet au sein du site Natura
2000 « La Garonne en Aquitaine »
(FR7200700)**

Localisation du site d'étude au sein du site Natura 2000 de La Garonne (FR7200700)



Légende :

- Site d'étude
- Sites Natura 2000

ANNEXE 6

Notice Architecturale – stade Avant-Projet – AEI 2019



ARCHITECTURE
P A Y S A G E
U R B A N I S M E

8, RUE JEAN BAPTISTE CLÉMENT
93310 LE PRÉ SAINT GERVAIS
☎ 01.48.95.48.25 - 01.48.95.47.04
✉ aeiagence@orange.fr
@ www.aeiagence.com

MANDATAIRE : ARTELIA



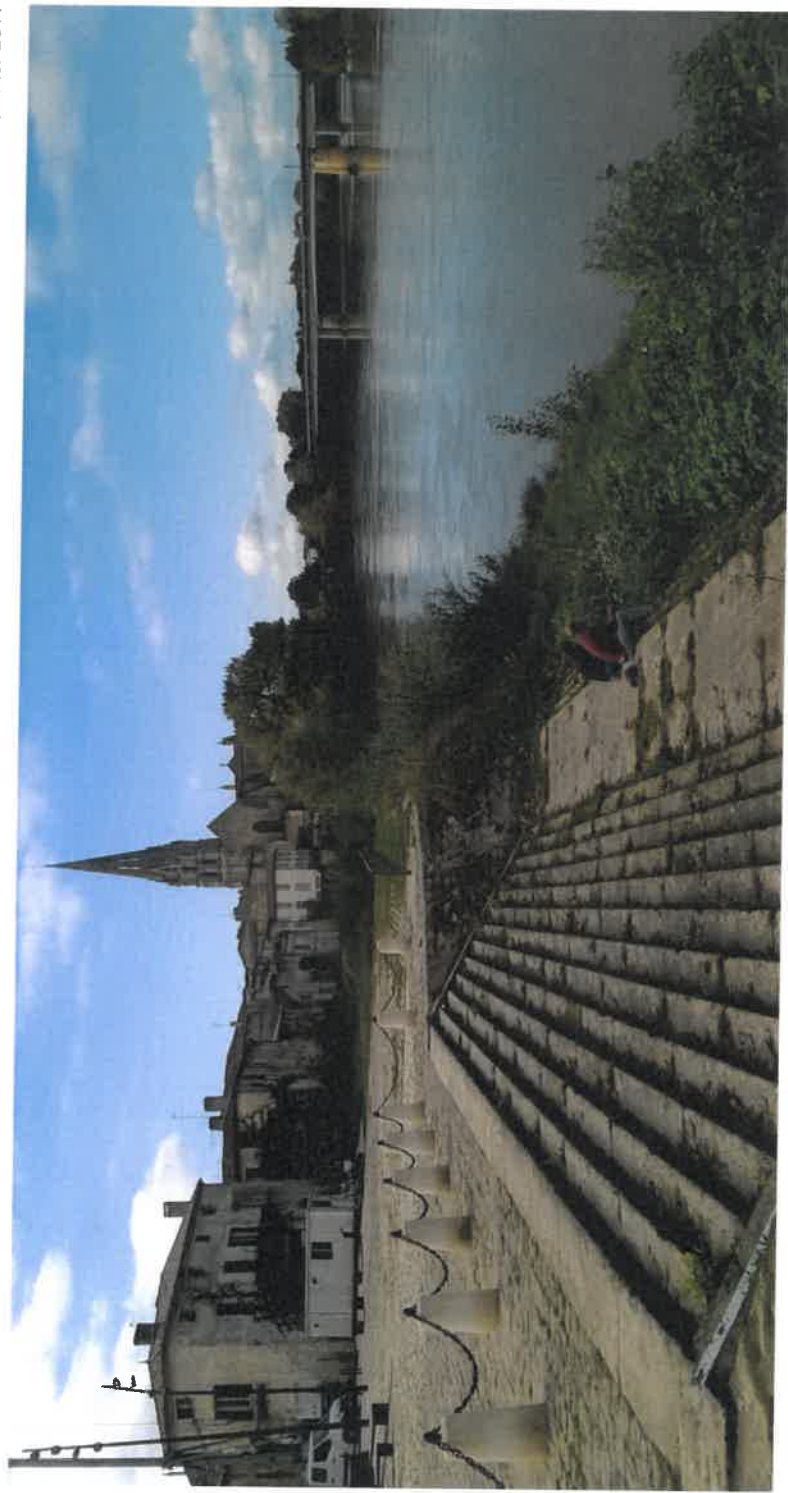
MAÎTRISE D'OUVRAGE
CC SUD GIRONDE



CRÉATION D'UN PONTON À LANGON

NOTICE ARCHITECTURALE

PHASE AVP
Janvier 2019



SOMMAIRE

A.	LE SITE	5	D.	PLANS GÉNÉRAUX	21
I.	LOCALISATION DU SITE	5	I.	SCÉNARIO 1 - POPOSITION 1 : PLAN	21
II.	UNE CENTRALITÉ IMPORTANTE	6	II.	SCÉNARIO 1 - POPOSITION 2 : PLAN	22
III.	UNE TRAME VIAIRE ET BÂTIE LE LONG DE LA GARONNE	7	III.	SCÉNARIO 2 - POPOSITION 1 : PLAN	23
IV.	UNE TRAME VIAIRE ET BÂTIE EN CONNEXION AVEC LA GARONNE	8	IV.	SCÉNARIO 2 - POPOSITION 2 : PLAN	24
V.	PREMIÈRE APPROCHE	9	V.	COUPES SUR PONTON	25
VI.	CONTEXTE PATRIMONIAL	10	VI.	INTÉGRATION DES DUCS D'ALBE	27
VII.	CONTEXTE PAYSAGER	11	E.	GARDE CORPS	29
B.	SCÉNARI III D'IMPLANTATION DU PONTON ET DE LA PASSERELLE	13	I.	SUR PASSERELLE	29
I.	LE PONTON	13	II.	SUR PONTON	30
II.	LA PASSERELLE SCÉNARIO 1	14	III.	PORTILLON	31
1.	Proposition 1	14	F.	PORTAIL	33
2.	Proposition 2	15	G.	ÉQUIPEMENTS - ÉCLAIRAGE	35
III.	LA PASSERELLE SCÉNARIO 2	16	I.	EHELLES	35
1.	Proposition 1	16	II.	MAIN COURANTE LUMINEUSE	36
2.	Proposition 2	17	III.	ÉCLAIRAGE PORTAIL	36
C.	PROFIL ARCHITECTURAL	19			
I.	MATÉRIALITÉ	19			
II.	FORME ARCHITECTURALE	20			

A. LE SITE

I. LOCALISATION DU SITE

Le futur ponton est situé dans la ville de Langon, en Gironde. C'est une commune du Sud-Ouest de France dans la région de la Nouvelle-Aquitaine. Elle est la ville-centre de la communauté de communes du Sud Gironde. Langon est un ancien site portuaire, lié à son château et sa cité. Mais comme de nombreuses villes de France, elle a, au fil de l'histoire, tourné le dos à son fleuve. C'est dans l'objectif de recréer des liens entre la ville et son fleuve qu'un travail paysager sur les berges et la réalisation du ponton ont été imaginés. Le but est de redynamiser le territoire langonnais, grâce à son fleuve.

Le ponton s'installera sur les berges de la Garonne, où il permettra la desserte de bateaux de croisière. En effet, il assurera le désenclavement du territoire, en venant ajouter une connexion fluviale.



Localisation Projet
Périmètre de la commune de Langon

Figure 1. Vue satellite - Localisation ville de Langon

II. UNE CENTRALITÉ IMPORTANTE

La ville de Langon présente une centralité forte en son cœur. Cet espace public majeur, récemment mis en valeur, est le point de rencontre entre la ville et le fleuve. C'est une polarité à l'échelle de la ville et des berges qui concentre la plupart des activités regroupant ces deux éléments.

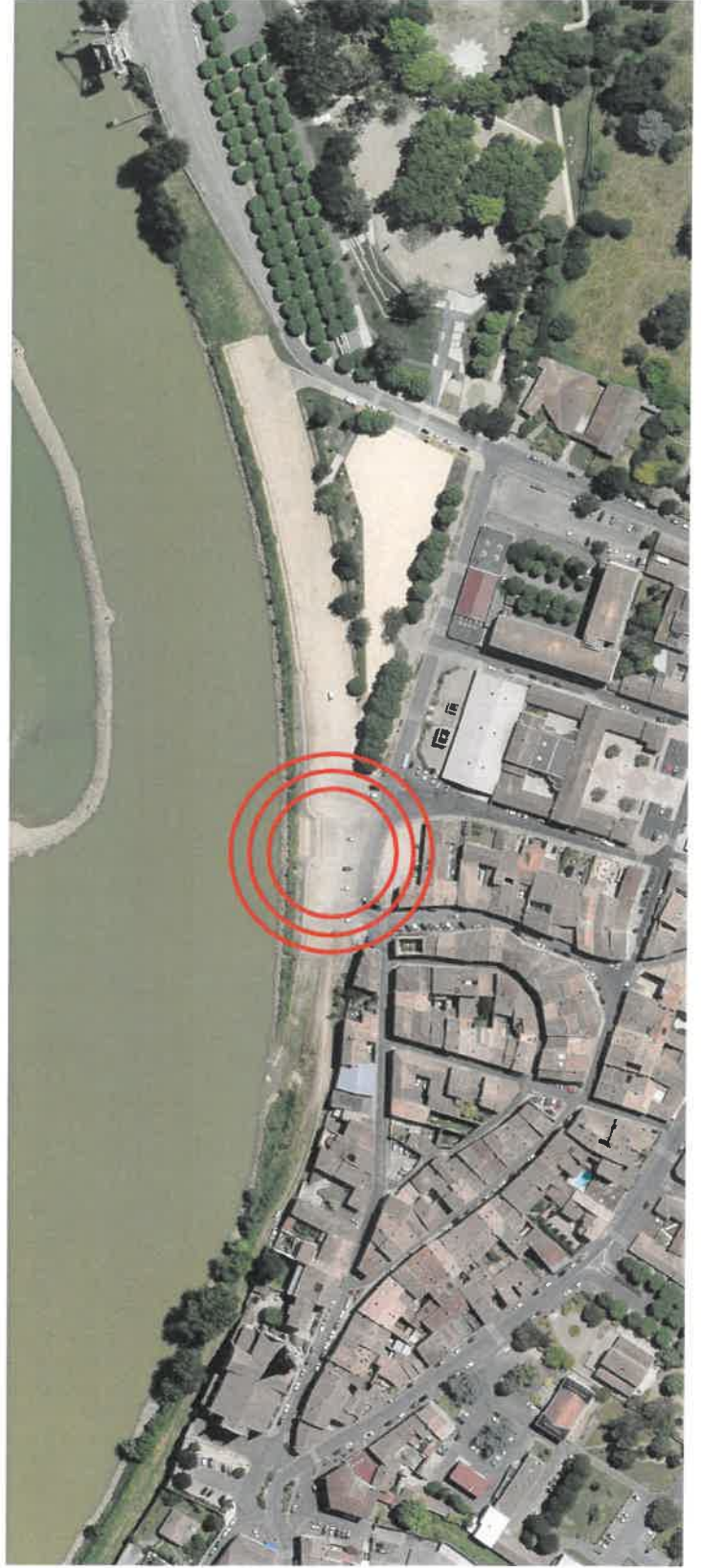


Figure 2. Vue satellite Centre

III. UNE TRAME VIAIRE ET BÂTIE LE LONG DE LA GARONNE

Les axes principaux de la ville se sont développés le long de la Garonne et accompagnent les mouvements du fleuve. Ces axes sont confortés par une implantation du bâti et des alignements végétaux allant dans le même sens.



Figure 3. - Vue scellée - Trame
viaire et bâtie principale

IV. UNE TRAME VIAIRE ET BÂTIE EN CONNEXION AVEC LA GARONNE

Les autres dessertes sont régies par une logique d'accès au fleuve et se retrouvent donc perpendiculaires à la Garonne. L'alignement des bâtiments ainsi que les espaces publics suivent cette même approche.

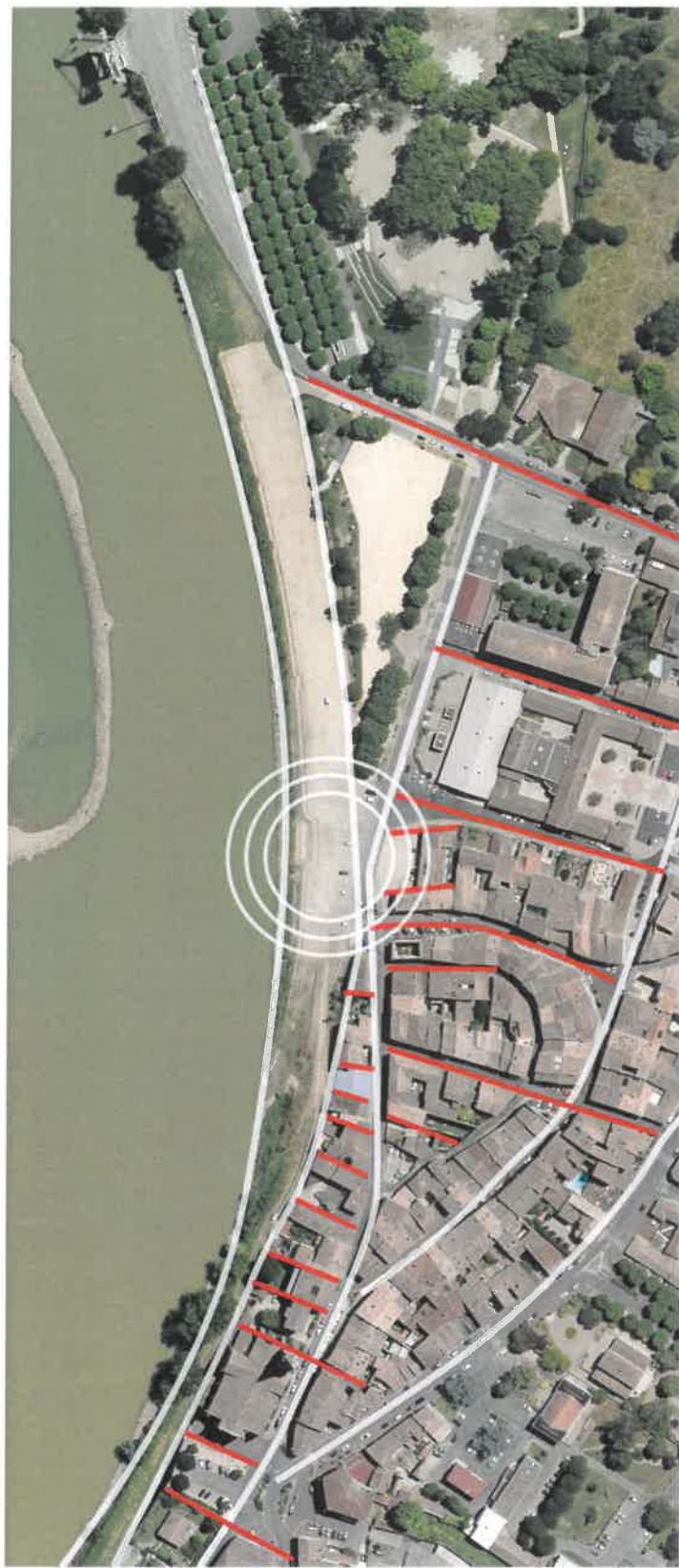
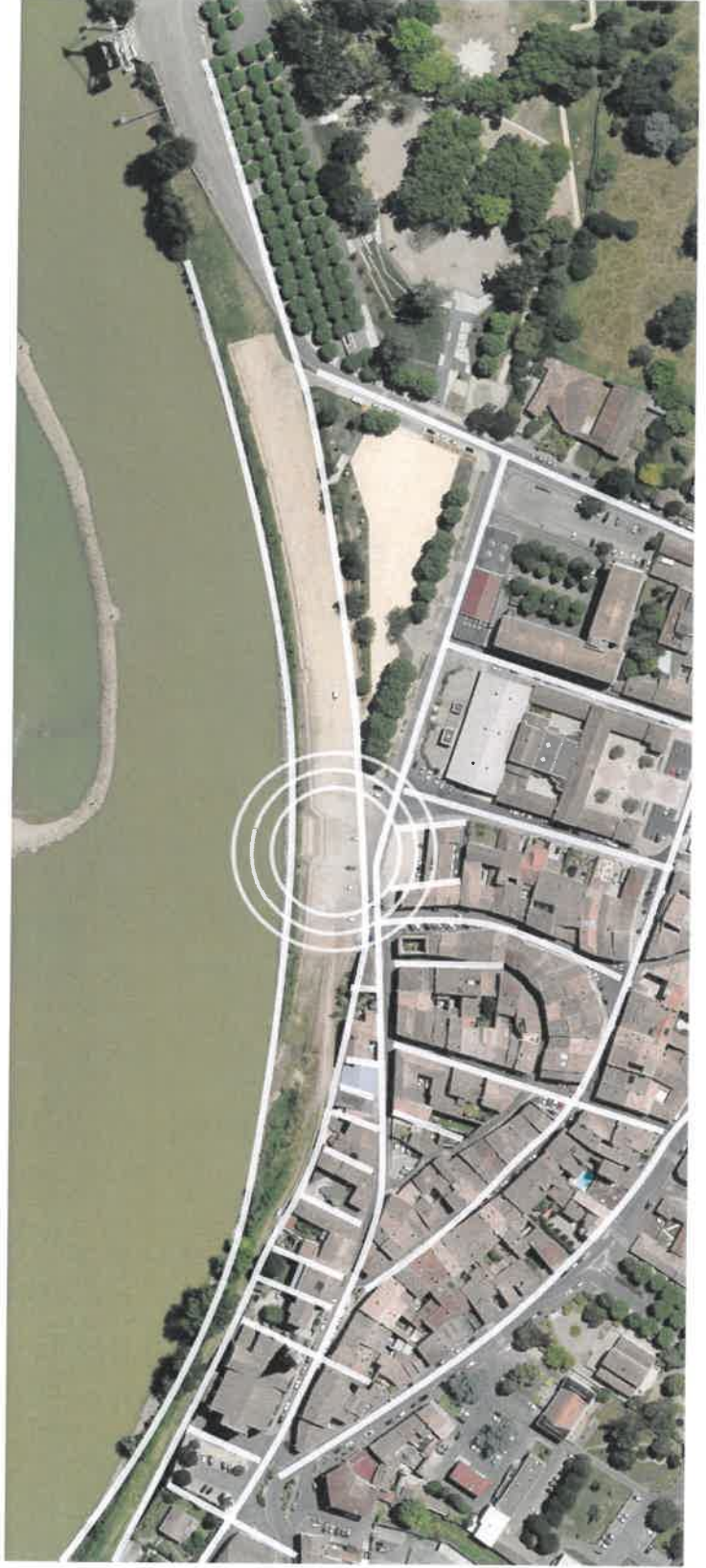


Figure 4. Vue satellite - Trame viaire et bâtie secondaire

V. PREMIÈRE APPROCHE

La convergence de ces éléments urbains, architecturaux et paysagers donne une première lecture des flux et des espaces publics de Langon mettant en valeur une polarité forte et une organisation affirmée de la ville.



VI. CONTEXTE PATRIMONIAL

L'Eglise Saint Gervais et Saint Protas de Langon est inscrite aux sites des monuments historiques. Les bâtiments inscrits et classés génèrent autour d'eux un périmètre de protection réglementaire de 500 mètres de rayon. Le projet se trouve à l'intérieur du rayon de l'église, c'est pourquoi l'avis et la validation de l'Architecte des Bâtiments de France sont nécessaires.



- Localisation Projet
- Bâtiments inscrits
- Périmètre de protection des monuments historiques

Figure 6. Vue satellite - Bâtiments classés et périmètres de protection

VII. CONTEXTE PAYSAGER

Langon fait partie de l'étude paysagère du Plan Garonne, qui a permis d'améliorer la reconnaissance et la valorisation de l'unité paysagère (« Plaine fluviale de Castels-en-Dorthe »). Dans cet objectif, les berges de la commune ont fait l'objet d'un projet paysager, afin de valoriser et de dégager les vues vers la Garonne et la cité de St. Macaire.



Figure 7. Vue satellite - Localisation des vues

Figure 8 - Photographies - Ray-
sages du site



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.

B. SCÉNARIIS D'IMPLANTATION DU PONTON ET DE LA PASSERELLE

I. LE PONTON

Deux scénarios d'implantation du ponton sont proposés en fonction des différentes contraintes.

Le ponton en lui-même doit être déporté du secteur de la ville ouverte sur la Garonne. En fonction du positionnement du ponton, la passerelle vient s'accrocher en deux points différents dans la ville.

Le premier scénario présente l'avantage de connecter directement cet équipement à vocation de développement touristique au coeur de la ville et en lien direct avec les aménagements récents.

Le deuxième scénario se veut plus discret avec des séquences d'accès au ponton plus longues et plus cachées depuis les espaces publics majeurs de la ville.

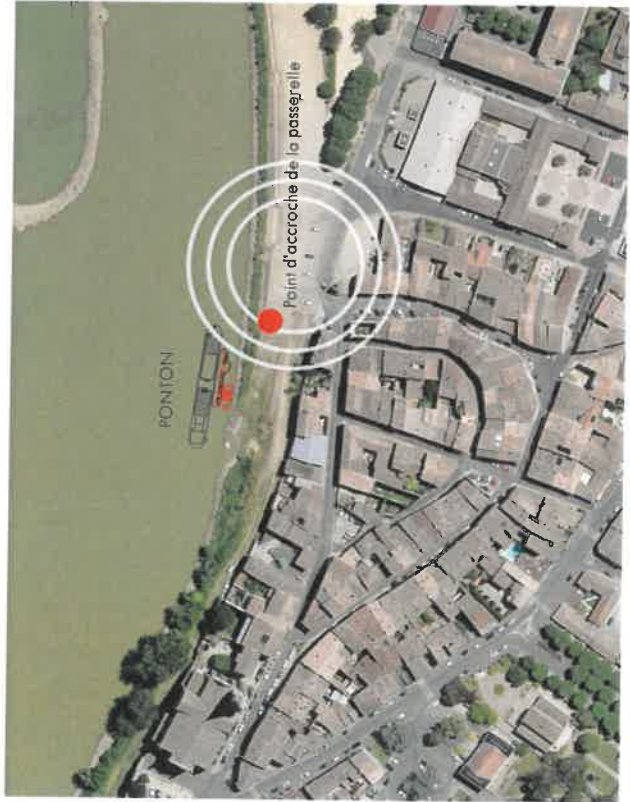


Figure 9. Implantation du ponton - Scénario 1

Figure 10. Implantation du ponton - Scénario 2

II. LA PASSERELLE SCÉNARIO 1

1. Proposition 1

Cette première proposition donne un accès direct au ponton depuis les espaces publics. Toutefois, la géométrie de la passerelle et son implantation sont décorréées des aménagements urbains et des principes architecturaux régissant l'organisation de la ville.



Cette deuxième proposition s'intègre à l'espace public en proposant une lecture cohérente avec une première séquence perpendiculaire à la Garonne puis une seconde dans le sens d'écoulement du fleuve.

Que ce soit en se dirigeant vers le bateau ou en en sortant, l'orientation des cheminements donne un sens au parcours.

2. Proposition 2



III. LA PASSERELLE SCÉNARIO 2

1. Proposition 1

Comme pour le scénario 1, cette première proposition donne un accès direct au ponton depuis les espaces publics. Toutefois, la géométrie de la passerelle et son implantation sont décorréées des aménagements urbains et des principes architecturaux régissant l'organisation de la ville.



Comme pour le scénario 1, cette deuxième proposition s'intègre à l'espace public en proposant une lecture cohérente avec une première séquence perpendiculaire à la Garonne puis une seconde dans le sens d'écoulement du fleuve.

2. Proposition 2

Que ce soit en se dirigeant vers le bateau ou en sortant, l'orientation des cheminements donne un sens au parcours.



C. PROFIL ARCHITECTURAL

I. MATÉRIALITÉ

Le travail sur la matérialité cherche une continuité et une complémentarité avec le paysage existant du ponton. La couleur de l'ouvrage a été déterminée afin d'intégrer au mieux le ponton dans son environnement. La structure du ponton et les pieux seront réalisés dans une teinte noir profond (RAL 9005). Cette teinte possède l'avantage de faire partie des RAL certifiés ACQPA (Association pour la Certification et la Qualification des Peintures Anticorrosion) couramment utilisés pour les ouvrages d'art pour leur fiabilité et leur durée dans le temps. Elle permettra de créer un contraste avec les autres matériaux présents sur le ponton.

Comme indiqué précédemment, les berges de la Garonne ont fait l'objet d'un travail paysager. L'aménagement réalisé par l'Atelier Paysage Graziella Barsacq comporte un mobilier en acier thermolaqué avec un RAL d'aspect Corten, Interpron Mars 2525 sablé. Nous repreneons cette matérialité type Corten en l'intégrant au ponton, faisant ainsi un rappel à son paysage proche. La structure de la passerelle et les superstructures seront, donc, en acier thermolaqué RAL Mars 2525 sablé.

L'esplanade ainsi que les berges ont été recouvertes d'une pierre calcaire de Saint Vincent, afin d'adoucir cette minéralité et rappeler la nature avoisinante, le platelage de la passerelle et du ponton sera en bois. L'essence choisie est celle de Cumura, elle est recommandée pour les utilisations exposées à l'eau. Il a une teinte brun rouge qui souligne celle du corten. Le bois est couramment utilisé dans la construction des pontons pour ses qualités de durabilité, esthétiques et antidérapantes. À titre de rappel, l'orientation des planches est normée. On ne peut poser des planches dans le sens de la pente en raison des risques de glissades.



Figure 11. Piographie de l'espace paysager.



Figure 12. Piographie du site.

II. FORME ARCHITECTURALE

La passerelle d'accès :

La passerelle d'accès est composée d'une partie fixe connectée directement aux berges et d'une partie mobile dont l'objectif est de s'adapter aux différences de niveau du fleuve. Les deux parties seront identiques et présenteront des membrures supérieures et inférieures en acier corten en profilé rectangulaire.

Les garde-corps :

Les garde-corps sur le ponton ont été pensés pour rappeler le mobilier urbain existant. Ainsi des montants verticaux, de la profondeur des membrures, seront rythmés de montant plus fin, à base carrée.

Le portail d'accès :

Le portail d'accès sera traité dans le même esprit que les garde-corps du ponton et de la passerelle. Ainsi, la forme sera donnée par une structure métallique identique aux montants (« profonds ») du garde corps, avec un remplissage de barreaux fins.

Les déflecteurs :

Sur la forme des déflecteurs en amont et en aval, nous sommes largement contraints par l'environnement fluvial. Leur forme triangulaire et le fait qu'ils soient partie intégrante de la plateforme participent de l'efficacité hydrodynamique de l'ensemble et de sa capacité à dévier les embâcles.



Élévation Garde-corps - 1:200

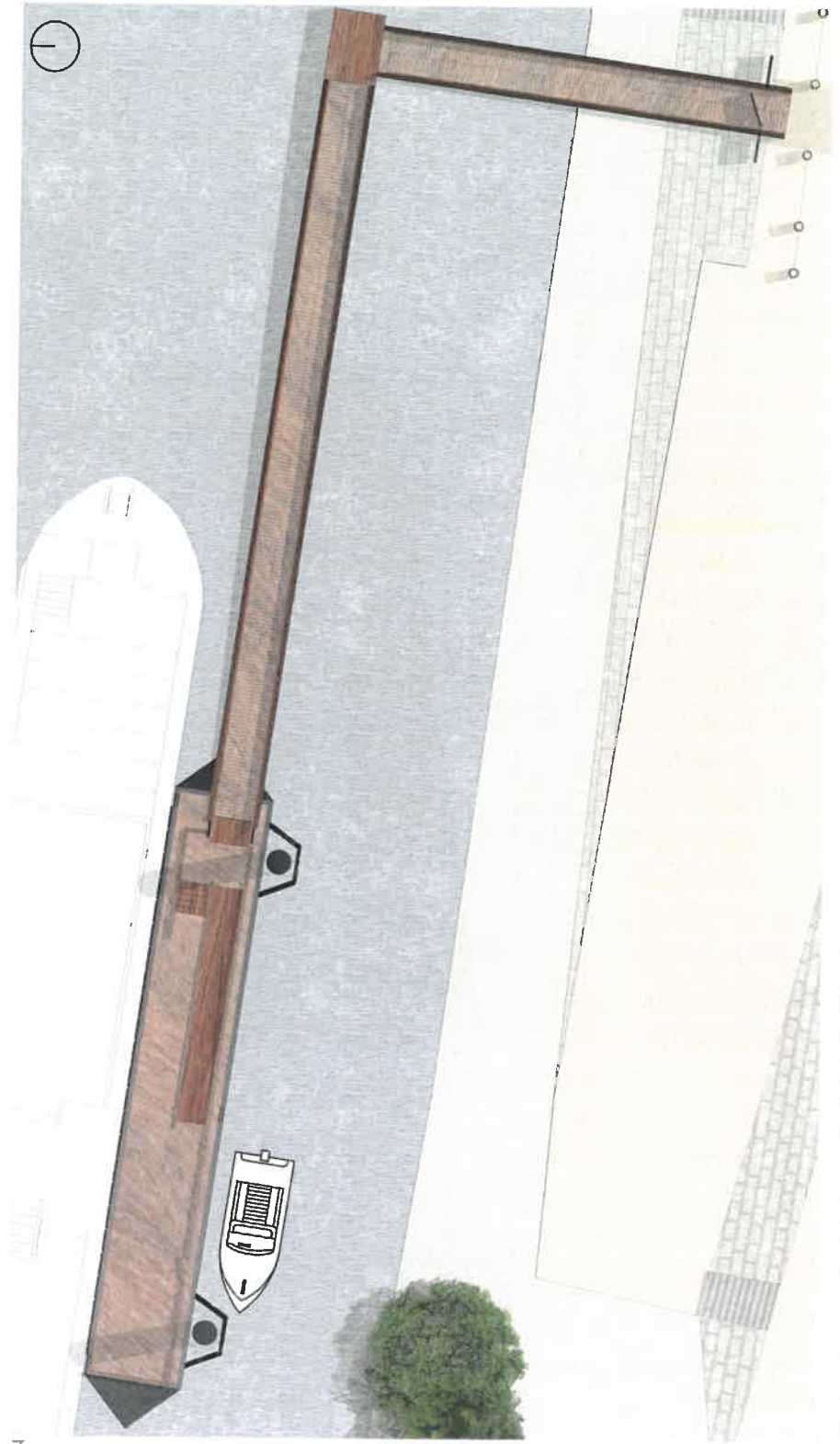


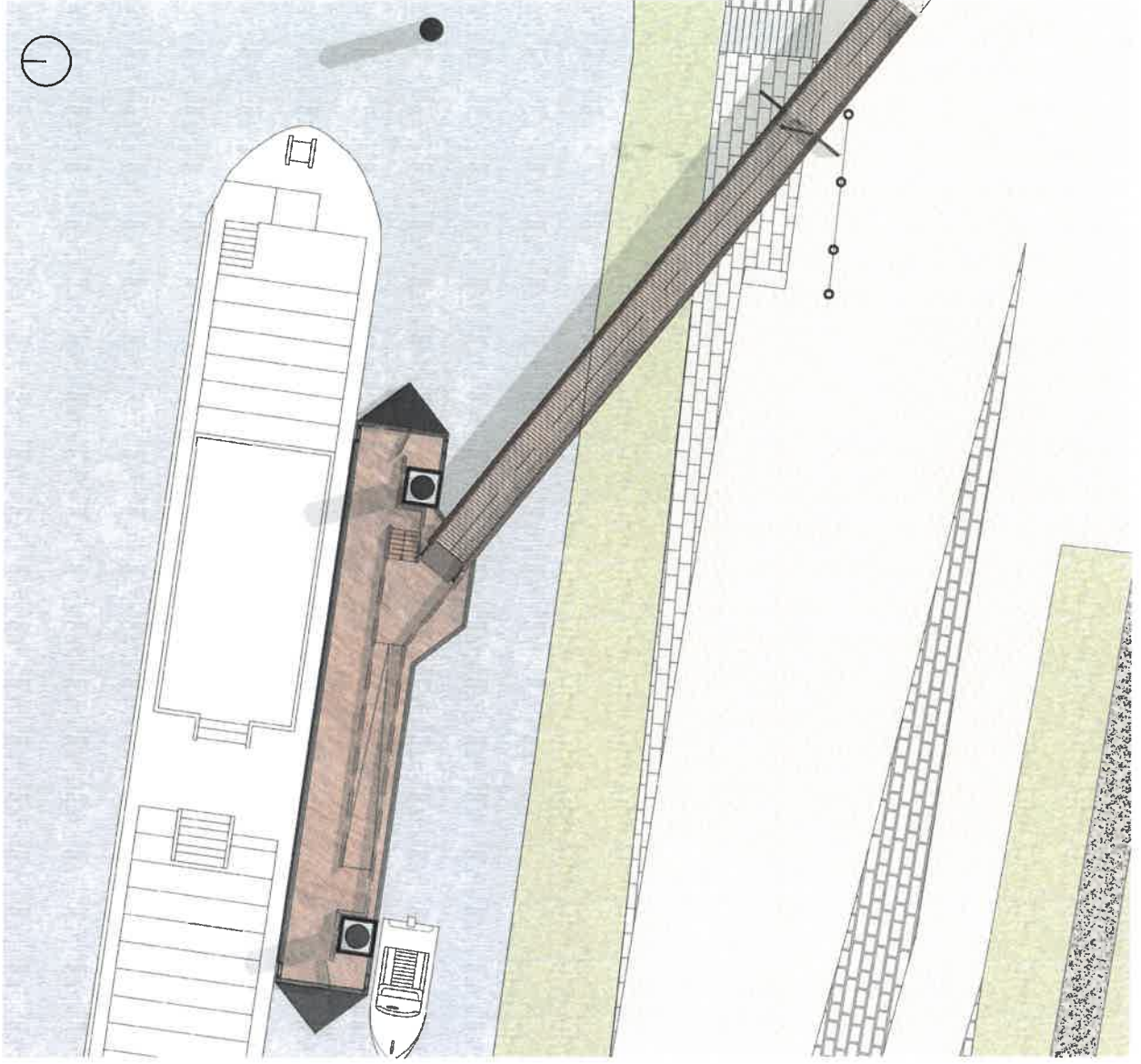
Figure 13. Photographie du mobilier urbain

D. PLANS GÉNÉRAUX

I. SCÉNARIO 1 - POPOSITION 3 : PLAN

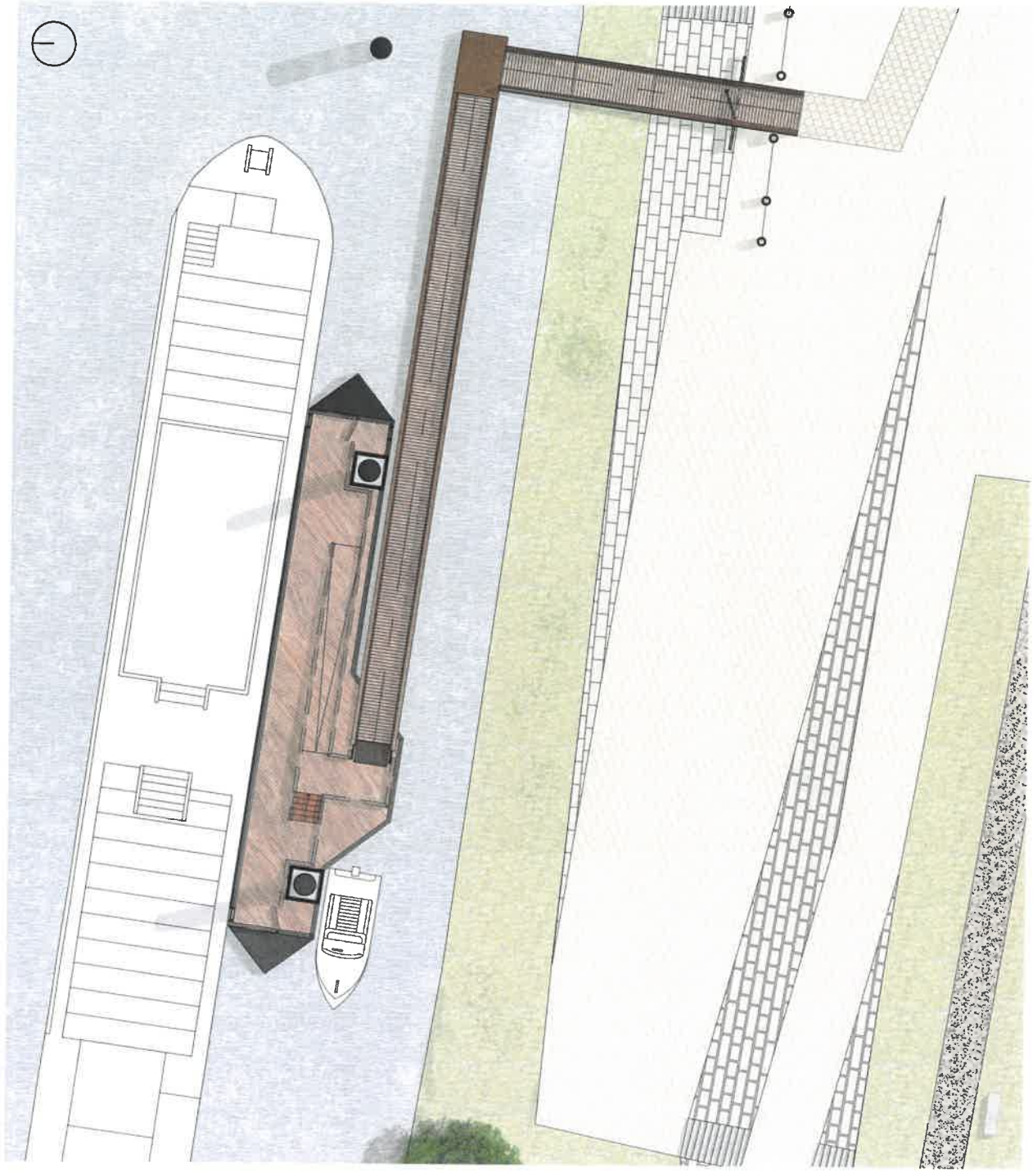
- Fixe : Longueur 17m
- Mobile : Longueur 31m





II. SCÉNARIO 1 - POPOSITION 1 : PLAN

Dimension Passerelle : Longueur 31m

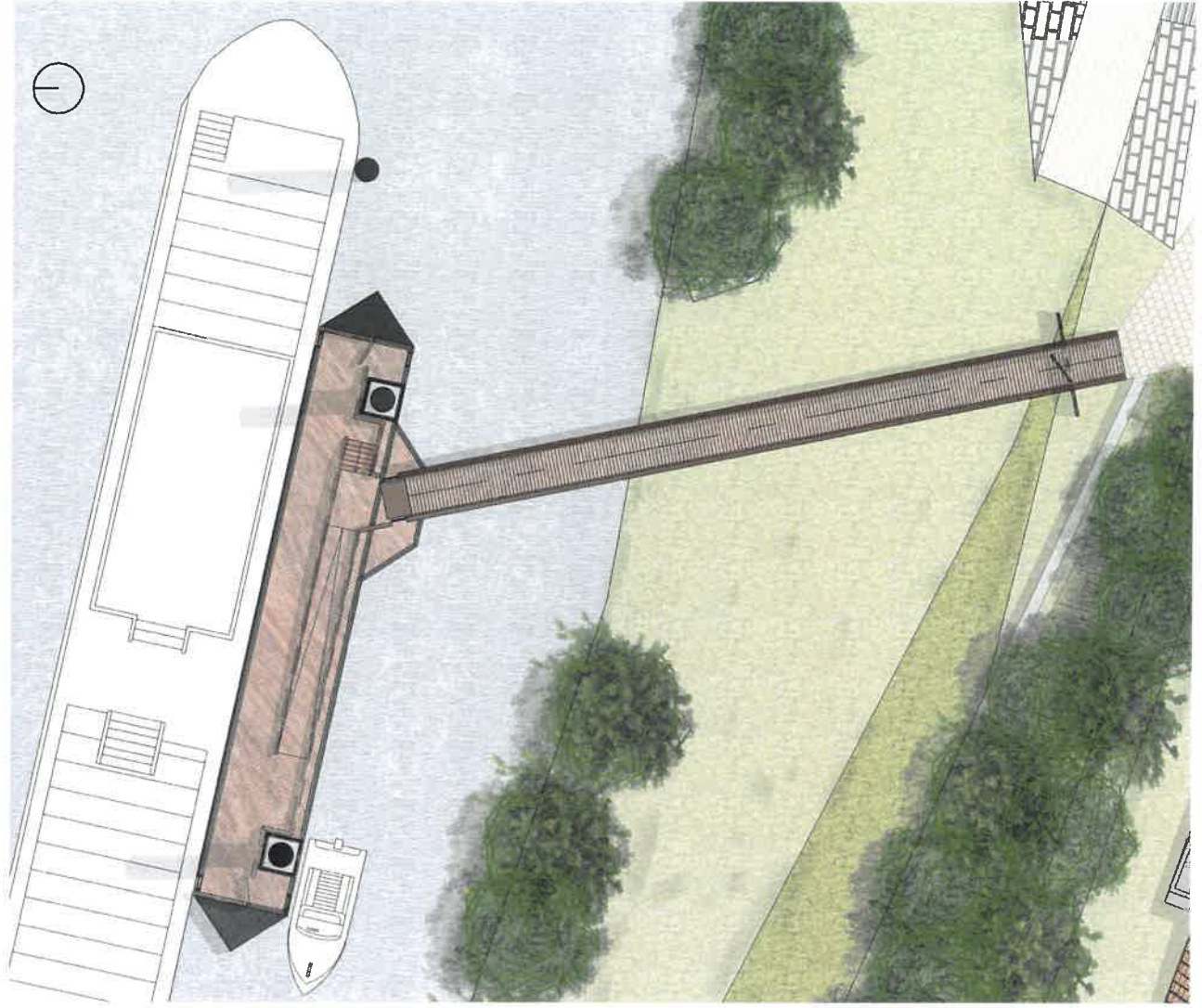


III. SCÉNARIO 1 - POPOSITION 2 : PLAN

Dimensions Passerelle :

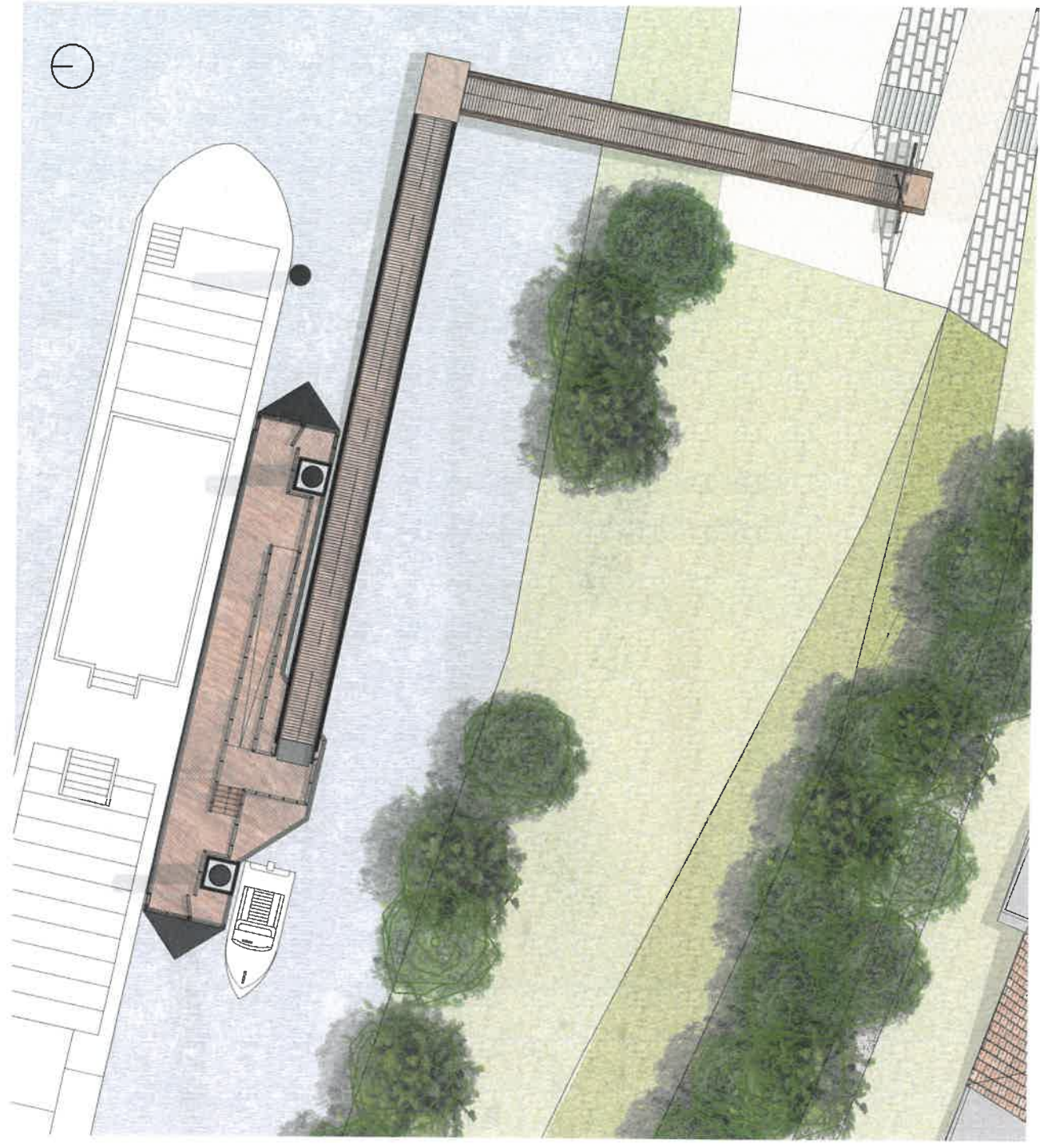
- Fixe : Longueur 14m

- Mobile : Longueur 31m



IV. SCÉNARIO 2 - POPOSITION 1 : PLAN

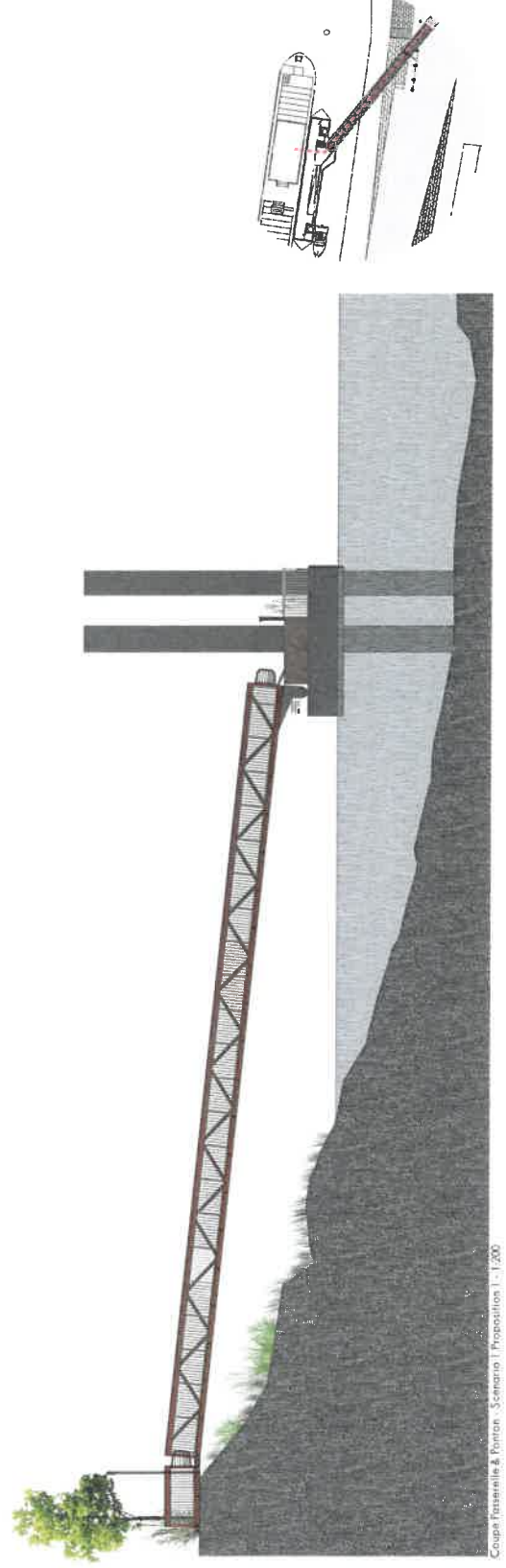
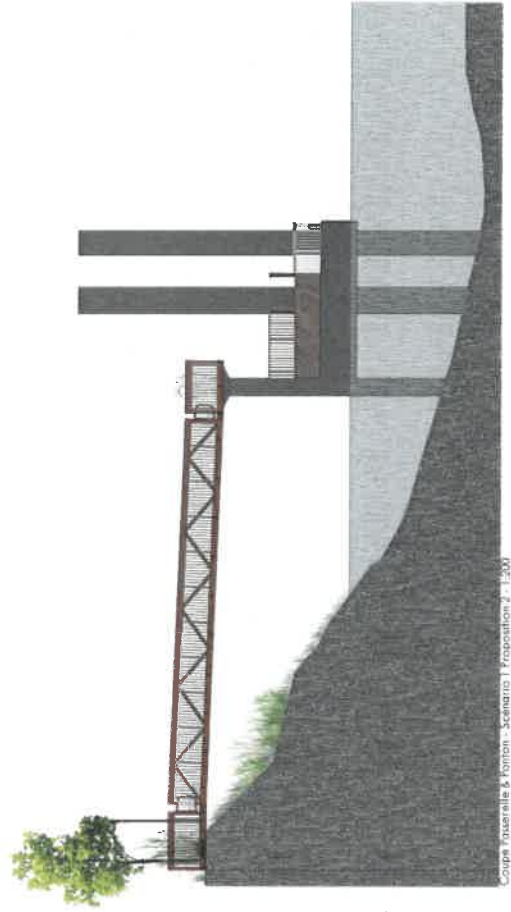
Dimensions Passerelle : Longueur 31m

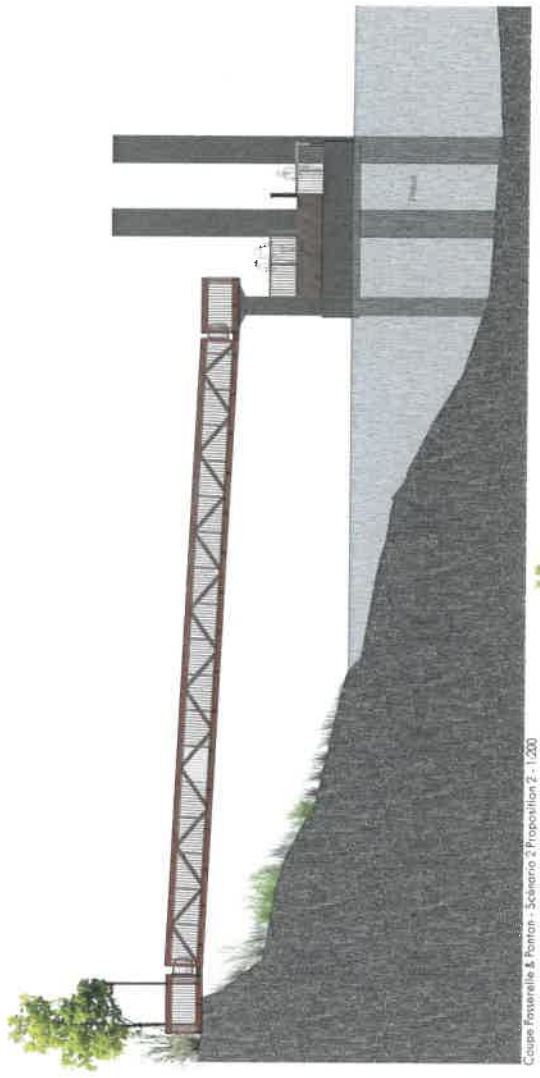


V. SCÉNARIO 2 - POPOSITION 2 : PLAN

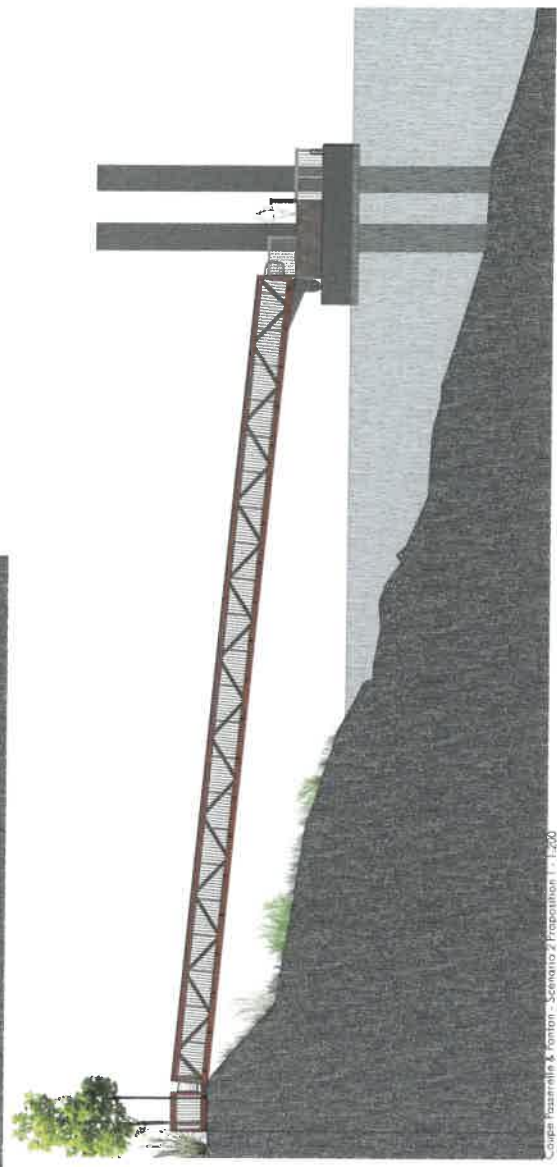
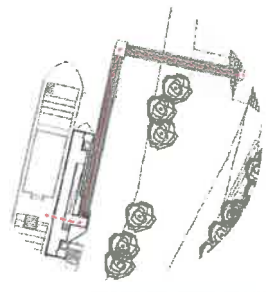
- Dimensions Passerelle :
- Fixe : Longueur 27m
 - Mobile : Longueur 25m

VI. COUPES SUR PONTON

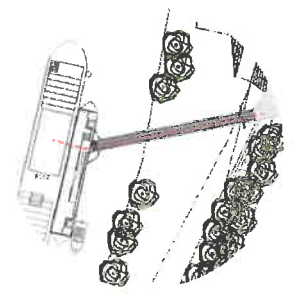




Coupes Forestelle & Ponton - Scénario 2 Proposition 2 - 1:200

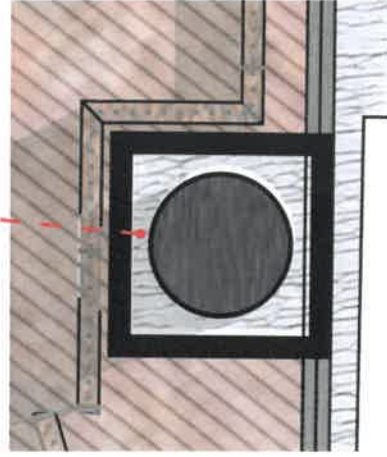
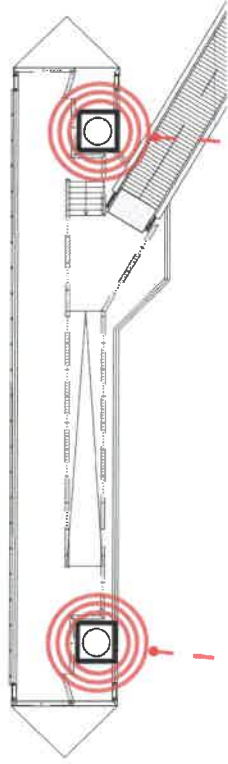


Coupes Forestelle & Ponton - Scénario 2 Proposition 1 - 1:200

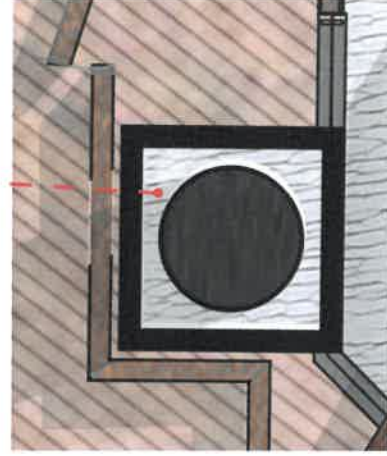


VII. INTÉGRATION DES DUCS D'ALBE

Plan de repérage - 1:200



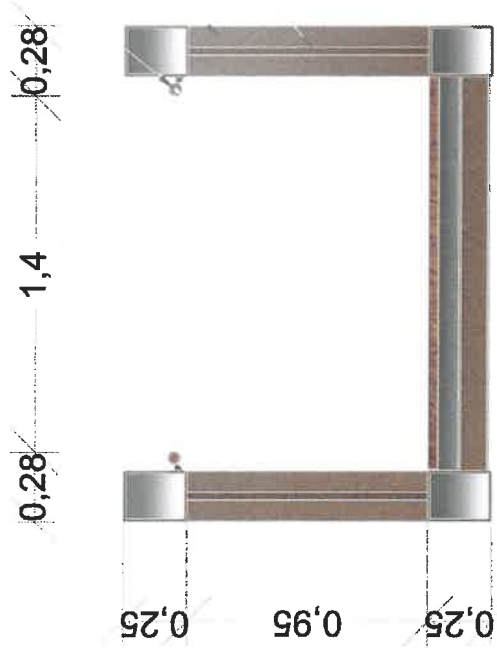
Vue en plan - Sans Echelle



Vue en plan - Sans Echelle

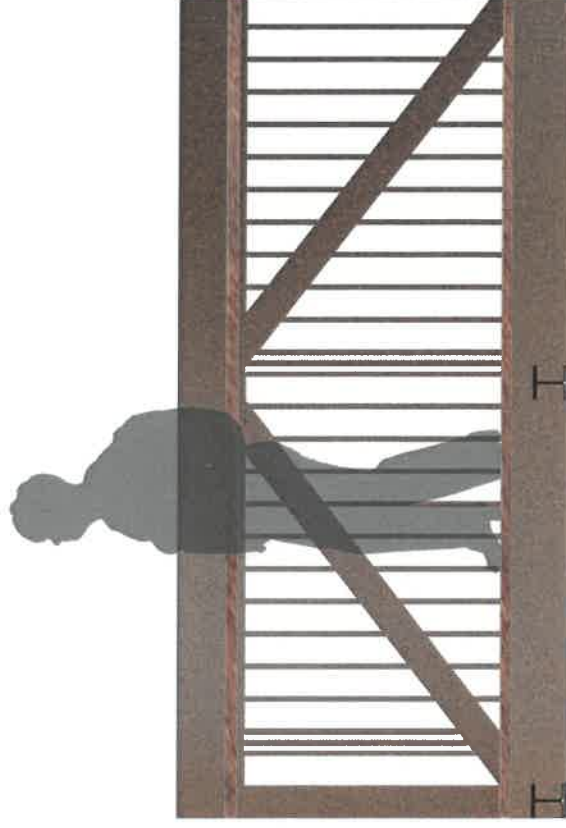
E. GARDE-CORPS

I. SUR PASSERELLE



Main courante bois
Ø48mm
avec appareils LED
Montants
Acier thermolaqué

Remplissage
Montant
Thermolaqué



Coupe Transversale - 1:20

Coupe Longitudinale - 1:20

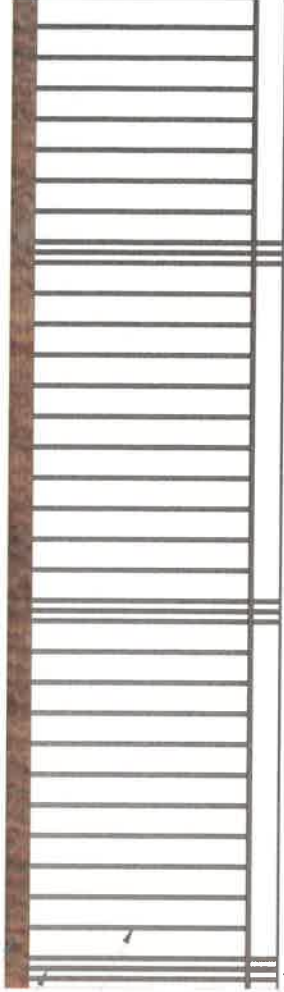
II. SUR PONTON

Garde-corps - Cas général



Coupe transversale - 1:20

Lisse bois sur ponton
Montant principal
Montant de remplissage



Élévation - 1:20

Garde-corps - Sur palier et rampes d'accès



Coupe transversale - 1:20

Main courante bois
Ø48 mm
Montant acier
thermolaqué
Montant intermédiaire
/ remplissage acier
thermolaqué



Élévation - 1:20

Vue en plan - 1:20

Vue en plan - 1:20

III. PORTILLON

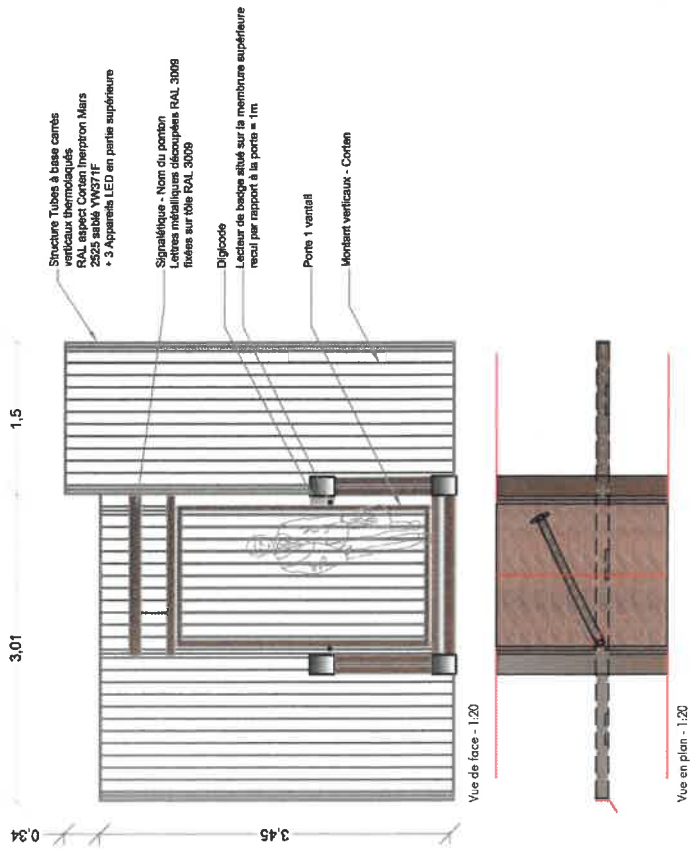


Élévation - 1:20



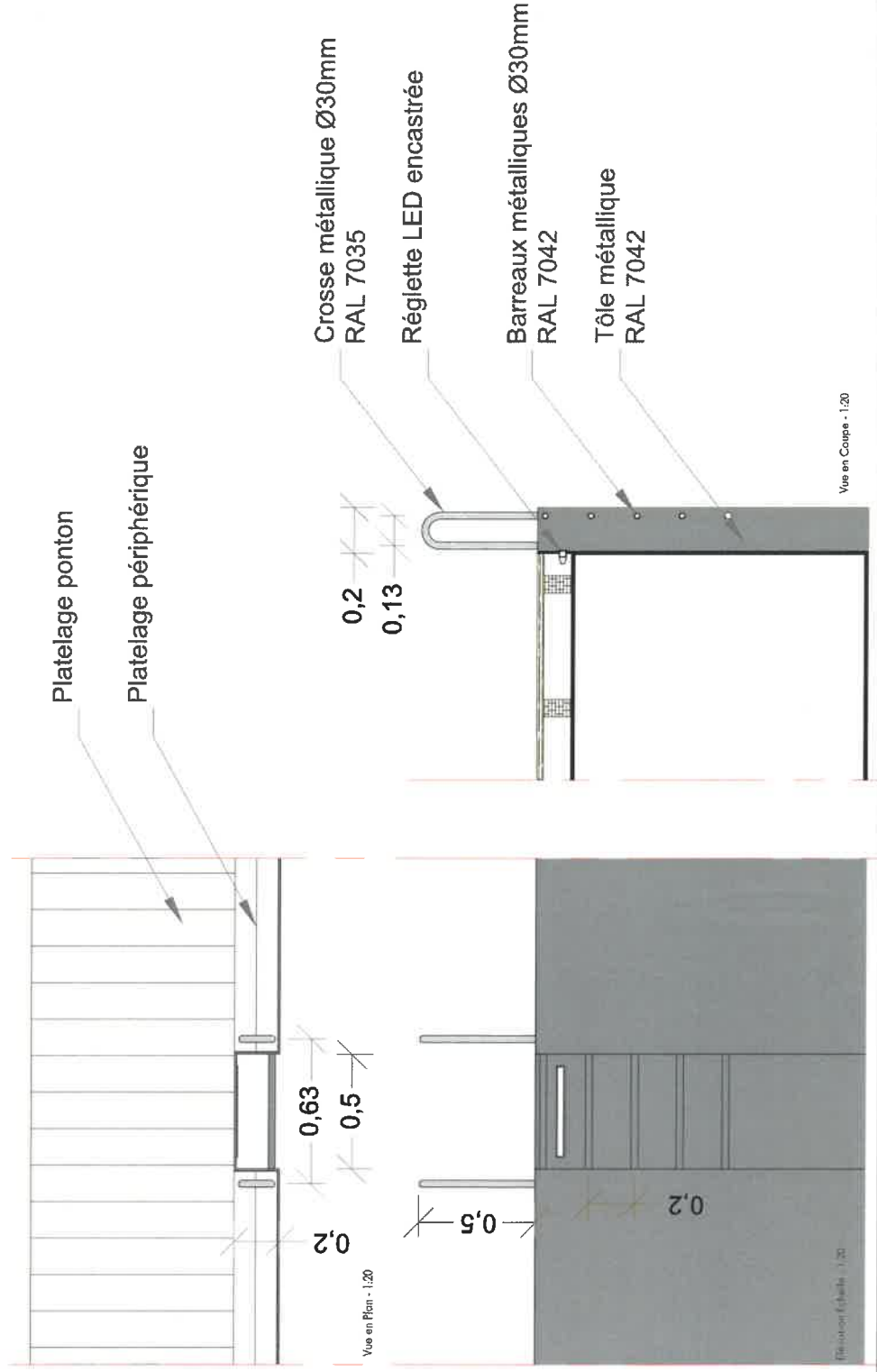
Vue en plan - 1:20

F. PORTAIL



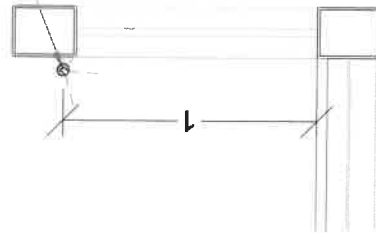
G. ÉQUIPEMENTS - ÉCLAIRAGE

I. ÉCHELLES

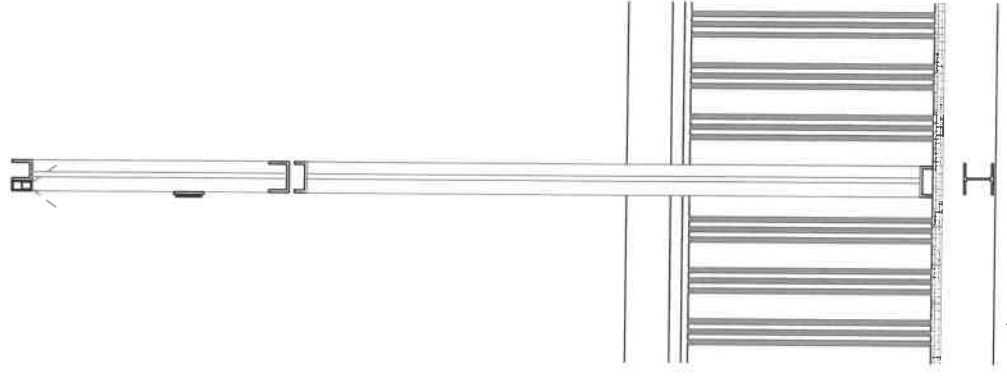


II. MAIN COURANTE LUMINEUSE

III. ÉCLAIRAGE PORTAIL



Main courante bois
Ø48mm
avec appareils LED



Extrêt coupe transversale sur passerelle - 1:20

Coupe transversale sur portail - 1:20

